

Notre culture met **l'investisseur au premier plan.**

Notre culture globale façonne toute notre action, de la manière dont nous construisons notre activité à celle dont nous conseillons nos clients.

- Nous croyons que l'investissement consiste à **construire des portefeuilles**, pas à vendre des produits.
- Nous croyons en **la confiance et la transparence**, pas en la conformité, ni la pensée unique.
- Nous croyons en la **création de valeur** à long terme, pas aux approches à court terme, motivées par les transactions.
- Nous croyons en une **véritable diversification** pour tout type de marché, quel que soit le contexte.
- Nous **respectons** les dispositions **réglementaires** et la **déontologie** tant à l'égard de nos clients que de notre environnement professionnel
- Nous agissons avec **loyauté, compétence, diligence** et indépendance au mieux de l'intérêt de nos clients.
- Nous maintenons en permanence **nos connaissances et nos compétences** au niveau requis par l'évolution des techniques et du contexte économique et réglementaire.
- Nous nous préoccupons de la **situation globale de notre client**, de son expérience et de ses objectifs avant de formuler un conseil.
- Nous avons recours à d'**autres professionnels** quand l'intérêt du client l'exige.
- Nous **communiquons de manière appropriée les informations utiles** à la prise de décision par nos clients, ainsi que celles concernant les modalités de notre rémunération.
- Nous respectons le **secret professionnel**.
- Nous nous **interdisons de recevoir des fonds** en dehors de honoraires qui nous sont dus.



Stéphane PERRIN

25, route de Dijon – 21380 SAVIGNY LE SEC Tel : 06 81 16 78 97

sperrin@sp-consulting.fr

Conseil en gestion de patrimoine

Adhérent à la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine



DER

Document d'Entrée en Première Relation

(Article 325-3 du Règlement Général de l'AMF, Article L.520-1 DU Code des assurances)

Cabinet SP CONSULTING

Entreprise en nom propre

RCS Dijon 411 993 793 / Assurance & garantie financière RCP N° 112.786.342

MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD, 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans Cedex 9

Nous délivrons des prestations de conseil et des préconisations de solution avec pour objectif **la valorisation du patrimoine et l'optimisation de la situation patrimoniale** de nos clients
Notre mission est d'avoir un regard tant sur les aspects financiers que juridiques, de veiller à la cohérence des décisions prises dans un contexte mouvant.
Notre cabinet est immatriculé au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (ORIAS) sous le numéro O7008401 (consultable sur le site www.orias.fr en qualité de :

Conseil en Investissement Financier

Conseiller en investissements financiers, adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers.
Les conseils donnés en matière de conseil en investissement financiers sont rendus de manière non indépendante (le conseil repose sur une analyse restreinte des différents types d'instruments financiers et la rémunération se fait par honoraires ou par commission sur les instruments financiers).
Établissements promoteurs de produits mentionnés au 1° de l'article L. 341-3 du code monétaire et financier (notamment établissements de crédit, établissements de paiement, entreprises d'assurance et sociétés de gestion d'organismes de placement collectif) avec lesquels le cabinet entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale : *Néant*

Démarcheur bancaire et financier

Identité des mandants pour lesquels le cabinet exerce une activité de démarchage : *Néant*

Courtier en Assurance dans la catégorie « b »

Courtier en assurance positionné dans la catégorie « b » n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance.
Il peut vous être communiqué, sur simple demande, le nom des entreprises d'assurance avec lesquelles le cabinet travaille.
Entreprises avec lesquelles il existe un lien financier (si le cabinet détient une participation directe ou indirecte égale ou > à 10 % des droits de vote ou du capital d'une entreprise d'assurance ou si une entreprise d'assurance détient une participation directe ou indirecte > à 10 % des droits de vote ou du capital de votre cabinet) : *Néant*

Transaction sur immeubles et fonds de commerce

Titulaire de la **carte professionnelle de transaction sur immeuble et fonds de commerce** N° CPI 2102 20 16 000 010 336 délivrée par la Chambre de Commerce de la Côte d'Or.
Ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur.

Mandataire non exclusif en opérations de banque et en service de paiement.

Établissements de crédit, de financement ou de paiement représentant plus de 33% du CA en intermédiation en N-1 : *Néant*.
Établissements avec lesquels il existe un lien financier (si le cabinet détient une participation directe ou indirecte > à 10 % des droits de vote ou du capital d'un établissement de crédit, de financement ou de paiement) : *néant*.

Service de conseil portant sur un contrat de crédit immobilier

Le montant de la rémunération perçue au titre du service de conseil vous sera communiqué préalablement.

Informations sur les modes de communications

Dans le cadre de notre relation contractuelle, nous pourrions communiquer par courrier postal ou par tous moyens de télécommunications.

Protection des données personnelles

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant.
Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de Conseil en Gestion de Patrimoine et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par Stéphane PERRIN, en qualité de

responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD).
Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement).
Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.
Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.
Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : sperrin@sp-consulting.fr
Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Assurance professionnelle

Assurance RCP et Garantie Financière : MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD, 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon, 72030 Le Mans Cedex 9.

Litige

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable.
Le client pourra présenter sa réclamation à l'adresse du cabinet, à son conseiller ou gestionnaire habituel qui disposera de 10 jours pour en accusé réception, puis de 2 mois à compter de la réception de la réclamation pour y répondre.
À défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer le médiateur de la consommation :
- Pour l'activité CIF (médiateur public) : L'AMF – L'Autorité des Marchés Financiers, Madame Marielle COHEN-BRANCHE, 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 (www.amf-france.org/le_mediateur)
- Pour les autres activités (médiateur recommandé par la CNCGP) : Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), Service Médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS Médiateurs : Christophe AYELA, Jean-Marc BLAMOUTIER, Catherine BOINEAU, Gilles CHARLOT, Michel GUIGAL (www.mediateur-conso.cmap.fr – consommation@cmap.fr)
En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

Autorités de tutelle

Au titre de l'activité de conseil en investissement financier : L'AMF – L'Autorité des Marchés Financiers – 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02
Au titre de l'activité d'intermédiaire en assurance et d'intermédiaire en opérations de banque et service de paiement : ACPR – Autorité de contrôle et de Résolution – 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris cedex 09

Je soussigné(e)

atteste avoir reçu le document d'entrée en relation.

Fait à

le

Signature du client